

DELIBERATION : 2021-06-37

OBJET : Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery - Approbation des tarifs applicables à compter de la saison 2021/2022

L'an deux mil vingt et un et le trente novembre à dix-sept heures trente, salle polyvalente de Saint André les Alpes, s'est réuni le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon « Sources de Lumière ».

Etaient présents : Les délégués

Allons :

IACOBBI Christophe

Allos :

LANTELME Michel
 PELLISSIER Stéphane
 BIANCO Philippe

Angles :

LIAUTAUD Olivier

Annot :

COZZI Marion
 FENOUIL Jean
 FALASHI Sandra
 MAZZOLI Jean
 RIGAULT Philippe

Barrême :

CHABAUD Jean-Louis
 VIVICORSI Pierre-Louis

Beauvezer :

Blieux :

COLLOMP Gérard

Braux :

Castellane :

VINCENT Jean-Marc
 JONKER Nina
 GOLE Jean-Paul

Castellet-les-Sauses :

CAMILLERI Claude

Chaudon-Norante :

Clumanc :

VIALE Thierry

Colmars les Alpes :

Demandolx :

GAGLIO Baptiste

Entrevaux :

GUIBERT Lucas
 CASPARI Hélène
 FERAUD François

La Garde :

La Mure Argens :

DELSAUX Alain

La Palud sur Verdon :

BIZOT-GASTALDI Michèle

La Rochette :

Lambruisse :

MARTORANO Robert

Le Fugeret :

PESCE André

Méailles :

LAUTARD Yvan

Moriez :

COULLET Alain

Peyroules :

CLUET Frédéric

Rougou :

AUDIBERT Maxime

Saint André les Alpes :

PRATO Serge
 VACCAREZZA Francine
 GIRAUD Sophie
 GERIN-JEAN François

Saint Benoît :

LAUGIER Maurice

Saint Jacques :

CHAILLAN Alix

Saint Julien du Verdon :

COLLOMP Thierry

Saint Lions :

Saint Pierre :

Sausses :

MICHEL Laurent

Senez :

Soleilhas :

LOMBARD Jean-Pierre

Tartonne :

SILVY Jean-Louis

Thorame-Basse :

Thorame-Haute :

Ubraye :

Val de Chavagne :

ONCINA Anabel

Vergons :

Villars-Colmars :

ROUX Laurent

Absents représentés : M. BAC Aimé suppléé par M. LIAUTAUD Olivier ; M. GARNIER Brice ayant donné pouvoir à M. GOLE Jean-Paul ; M. GRAC Stéphane ayant donné pouvoir à M. PESCE André ; M. LIPERINI Bernard ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme CHEVALLEY Emily ayant donné pouvoir à M. VINCENT Jean-Marc ; Mme TILLEMANN Line ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; M. MARANGES Philippe ayant donné pouvoir à Mme JONKER Nina ; Mme RALL Evelyne ayant donné pouvoir à M. CHABAUD Jean-Louis ; Mme SURLE-GIRIEUD Magali ayant donné pouvoir M. LANTELME Michel ; M. BARBAROUX Christophe ayant donné pouvoir à M. LANTELME Michel ; M. DROGOUL Claude ayant donné pouvoir à M. CAMILLERI Claude ; Mme PONS BERTAINA Viviane suppléée par M. LAUTARD Yvan ; M. AUDIBERT Jacques suppléé par M. AUDIBERT Maxime ; M. PATRICOLA Sauveur ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice ; M. DAGONNEAU Frank suppléé par M. MICHEL Laurent ; M. DURAND Gilles ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. BICHON Bruno ayant donné pouvoir à M. MARTORANO Robert ; M. OTTO-BRUC Thierry ayant donné pouvoir à M. PRATO Serge ; M. JOUBERT Martial ayant donné pouvoir à M. LAUGIER Maurice.

Absents excusés : M. COTTON Daniel ; M. LAUGER Joël ; Mme ISNARD Madeleine ; M. ROUSTAN Claude.

Secrétaire de séance : Mme JONKER Nina

Le quorum étant atteint, l'Assemblée a pu valablement délibérer

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le

02 DEC. 2021

ID : 004-200068625-20211130-2021_06_37-DE

Objet : Délégation de Service Public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery - Approbation des tarifs applicables à compter de la saison 2021/2022

Exposé

Par délibération en date du 28 septembre 2021, le Conseil Communautaire a attribué la délégation de service public pour l'exploitation du site multi activités de Ratery.

Considérant l'article 3.1 du contrat de concession passé entre la E.U.R.L Nordic Ratéry et la Communauté de Communes Alpes Provence Verdon indiquant que le Conseil Communautaire fixera initialement les tarifs de service public par délibération et après discussion avec le Fermier, il est proposé au conseil communautaire la grille tarifaire annexée applicable à compter de la saison 2021/2022.

Décision

Compte tenu de ce qui précède et après en avoir délibéré, le conseil communautaire décide :

- **D'ADOPTER** les tarifs annexés applicables à compter de la saison 2021/2022 pour la délégation de service public du centre multi-activités de Ratery ;
- **D'AUTORISER** le Président ou le Vice-Président délégué à signer tous les documents se rapportant à l'exécution de la présente délibération

Cette décision est adoptée à l'unanimité

Fait et délibéré à Saint André les Alpes,

Le 30 Novembre 2021

Le Président,



Maurice LAUGIER

**ANNEXE : GRILLE TARIFAIRE RATERY APPLICABLE A COMPTER DE LA SAISON
2021/2022**

► HEBERGEMENT :

Hébergement yourte sous forme de dortoir

Nuitée :

- 20 € par personne
- tarif groupe à partir de 6 personnes : 18 € par personne

► LOCATION DE MATERIEL :

LOCATION LUGES ½ JOURNÉE

- PRIX : 4 €

LOCATION RAQUETTES JOURNÉE

- PRIX ADULTE : 7 €
- ENFANT – 10 ANS : 4 €

LOCATION RAQUETTES ½ JOURNÉE

- PRIX ADULTE : 5 €
- ENFANT – 10 ANS : 3 €

LOCATION SKI DE FOND JOURNÉE

ENSEMBLE SKATING :

- PRIX ADULTE : 14 €
- ENFANT - 10 ANS : 8 €

ENSEMBLE SKI CLASSIQUE :

- PRIX ADULTE : 10 €
- ENFANT - 10 ANS : 7 €

SKIS OU CHAUSSURES :

- PRIX ADULTE : 6 €
- ENFANT - 10 ANS : 4 €

BÂTONS :

- PRIX : 1€

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 02 DEC. 2021

ID : 004-200068625-20211130-2021_06_37-DE

ENSEMBLE SKI SKATING 7 JOURS CONSÉCUTIFS :

- PRIX ADULTE : 65 €
- ENFANT - 10 ANS : 40 €

ENSEMBLE SKI CLASSIQUE 7 JOURS CONSÉCUTIFS :

- PRIX ADULTE : 50 €
- ENFANT - 10 ANS : 35 €

LOCATION SKI DE FOND ½ JOURNÉE

ENSEMBLE SKATING :

- PRIX ADULTE : 8 €
- ENFANT - 10 ANS : 5 €

ENSEMBLE SKI CLASSIQUE :

- PRIX ADULTE : 6 €
- ENFANT - 10 ANS : 4 €

SKIS OU CHAUSSURES :

- PRIX ADULTE : 4 €
- ENFANT - 10 ANS : 3 €

BÂTONS :

- PRIX : 1 €

► BOISSONS / RESTAURATION

Les boissons non alcoolisées :

Sirop	2,00 €
Diabolo	2,50 €
Limonade	2,00 €
Sodas	2,50 €
Perrier	2,00 €
Pago	2,80 €

Les apéritifs :

Pastis	2,50 €
Martini	3,00 €
Rinquiquin	3,00 €
Kir	3,00 €
Whisky	4,00 €

Les bières :

Bière Cordoeil	4,50 €
Leffe	3,00 €
Desperados	4,00 €

Envoyé en préfecture le 02/12/2021

Reçu en préfecture le 02/12/2021

Affiché le 02 DEC. 2021

ID : 004-200068625-20211130-2021_06_37-DE

Les boissons chaudes :

Café ou déca	1,50 €
Thé	2,00 €
Infusion	2,00 €
Cappuccino	3,00 €
Chocolat	3,50 €

Les entrées et salades :

Salade verte	3,00 €
Tarte salée	9,00 €
Soupe	7,00 €
Salade Ratery	12,00 €

Les plats :

Entrecôte	16,00 €
Cuisse de canard	19,00 €
Ravioles Royans	15,00 €
Boîte chaude	18,00 €
Raclette	20,00 €

Desserts :

Crêpes	4,00 €
Tarte maison	6,00 €
Glaces	5,00 €

